



## Aide personnalisée d'autonomie

Par **aljp**, le **01/10/2013** à **19:41**

Ma mère a droit depuis plusieurs années à l'apa (aide personnalisée d'autonomie). Elle est à mon domicile, nous avons pour nous aider l'association ADMR qui vient chaque jour. J'ai résilié au mois de juillet 2013 le contrat avec l'ADMR pour prendre un autre organisme reconnu comme l'ADMR par le conseil général. Cet organisme a travaillé le mois d'août jusqu'au 31 août date à laquelle ma mère est entrée en maison de retraite. Cet organisme a présenté la facture au conseil général qui refuse de la payer. Ce montant de 1000 euros correspond à l'apa au quel elle a droit. La raison du refus.... Avant de changer d'organisme, j'aurai du faire une demande de révision de dossier, chose que je ne savais pas. Et pour cela je me vois obligé de régler à l'organisme la facture de 1000 euros. Quels sont mes droits ou recours dans ce cas précis. Demander une révision du dossier pour changer de GIR je comprend, mais pour changer d'organisme... l'aide humaine reste la même. Pouvez-vous m'orienter car je me sens un peu seule face à une administration plutôt rigide. En vous remerciant